



# McGill



## Rapport annuel du fonds de dotation

2019-2020

# Énoncé de mission de l'Université McGill

---

## Mission

*L'Université McGill a pour mission d'enrichir le savoir et d'en favoriser la création et la transmission en offrant la meilleure formation possible, en effectuant de la recherche et des travaux savants jugés excellents selon les normes internationales les plus rigoureuses, et en étant au service de la société.*

## Principles

*Dans la réalisation de sa mission académique, l'Université McGill souscrit aux principes de liberté universitaire, d'intégrité, de responsabilité, d'égalité et d'ouverture.*

<b>Plan d'action ambitieux visant à réduire l'empreinte carbone du portefeuille</b> .....	3
<b>Pandémie de Covid-19 - Impacts sur les marchés financiers –</b> .....	4
<b>Exercice 2020 - Faits saillants</b> .....	5
<b>Aperçu du fonds de dotation</b> .....	6
Description du fonds de dotation.....	6
Valeur unitaire et distributions des revenus .....	7
Évolution de la valeur marchande et unitaire du FCPM*.....	9
Historique de la distribution des revenus .....	9
Changement de la valeur marchande du FCPM .....	10
Résultats financiers du FCPM pour l'exercice 2020 .....	10
Estimation des retraits du FCPM pour l'exercice 2021 .....	11
<b>Allocation d'actifs</b> .....	12
Allocation d'actifs du FCPM au 30 avril 2020 .....	12
Évolution de la valeur des actifs du FCPM – 30 avril 2019 au 30 avril 2020.....	13
Allocation d'actifs du FCPM par rapport à l'Univers de BNY Mellon .....	14
Exposition aux devises.....	15
<b>Performance</b> .....	16
Performance du FCPM .....	16
Services de mesure des rendements.....	17
<b>Administration</b> .....	18
Gouvernance et gestion des placements .....	18
Décisions à l'égard des investissements.....	20

\* Fonds commun de placement de McGill

# Plan d'action ambitieux visant à réduire l'empreinte carbone du portefeuille

Sur recommandation du Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale (CCQRS) – à la suite du rapport adopté par le Conseil en décembre dernier – le Conseil a approuvé, lors de sa réunion du 23 avril 2020, un plan d'action ambitieux visant à réduire considérablement l'empreinte carbone des placements de son fonds de dotation. Cette série de mesures et d'échéanciers vise à accélérer la décarbonisation du Fonds commun de placement de McGill (FCPM) de façon responsable. Le FCPM comprend plus de 60 mandats de placement et d'investissements dans des fonds.

Par conséquent, l'Université se retirera de certains de ses investissements dans des sociétés à forte intensité de carbone, notamment dans les entreprises du secteur des énergies fossiles, les producteurs de ciment et d'acier ainsi que les centrales électriques au charbon et au gaz. Cette mesure importante entraînera **une réduction de plus de 33 % des émissions de carbone associées au portefeuille d'actions par rapport à l'indice de référence d'ici 2025.**

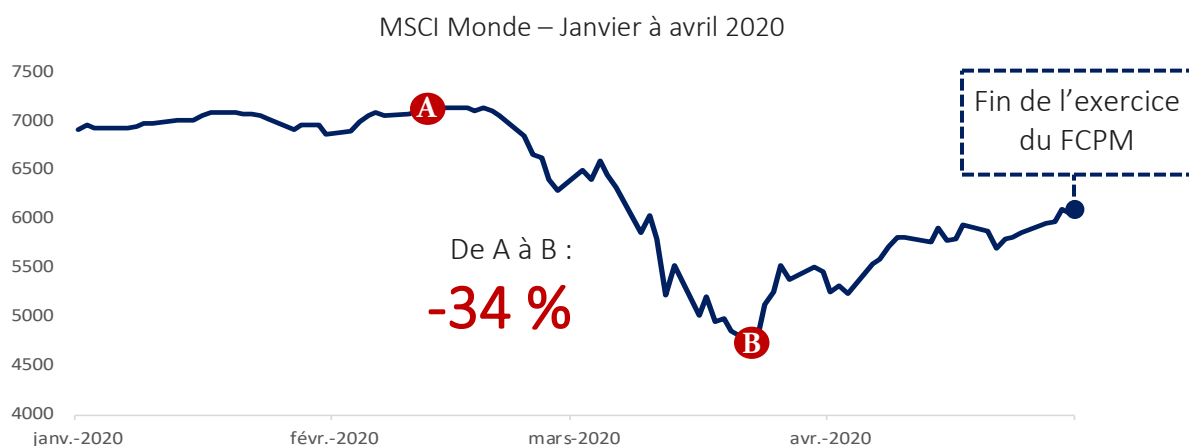
De plus, l'Université prend les engagements suivants :

- Augmenter **les investissements à retombées environnementales positives du FCPM à 5% d'ici 2025**
- Modifier l'Énoncé de politique de placement, notamment à la section portant sur l'objectif de placement afin qu'elle tienne compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces changements ont été effectués et approuvés en juin 2020
- Entretenir des dialogues avec les entreprises émettrices afin qu'elles améliorent leurs pratiques environnementales
- Augmenter le nombre de gestionnaires de fonds de l'Université qui se sont dotés d'une politique ESG ou qui sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI)
- Présenter un rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) du FCPM. **À compter du printemps 2021, un nouveau rapport ISR sera produit annuellement**
- Affirmer son rôle de chef de file dans l'évaluation et la promotion des meilleures pratiques en matière d'ISR, en collaboration avec ses homologues du regroupement U15

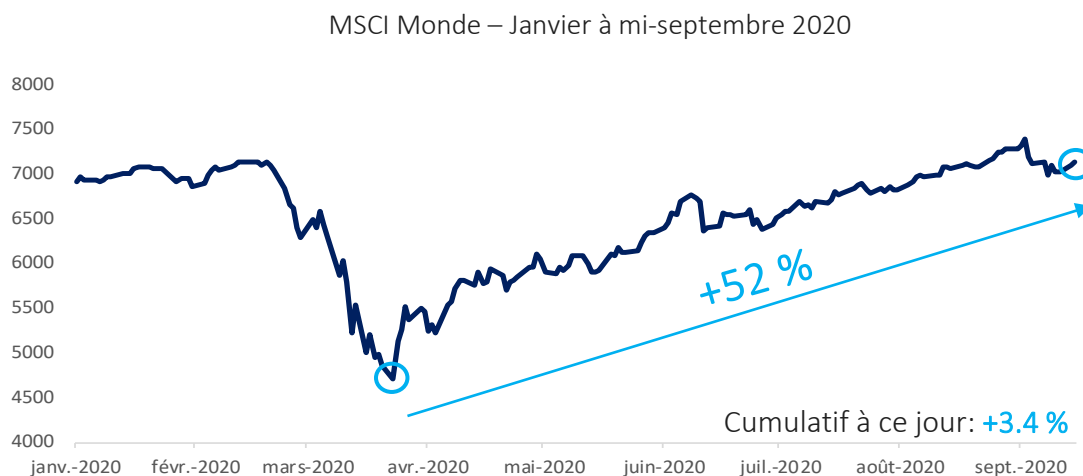
# Pandémie de Covid-19

## - Impacts sur les marchés financiers -

- Au cours des mois de mars et avril 2020, l'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 a bouleversé les marchés boursiers, coïncidant avec la fin de l'exercice du FCPM (30 avril 2020)



- Au cours des mois suivants, les marchés boursiers, portés par la mise en œuvre de programmes de soutien gouvernementaux et la perspective d'un vaccin, ont rapidement rebondi et ont même, à un certain moment, dépassé les niveaux atteints avant la pandémie :



# Exercice 2020- Faits saillants

Fonds commun de placement de McGill (FCPM)

## 1,6 G\$

d'actifs

(Pratiquement doublé de taille au cours des 10 dernières années)

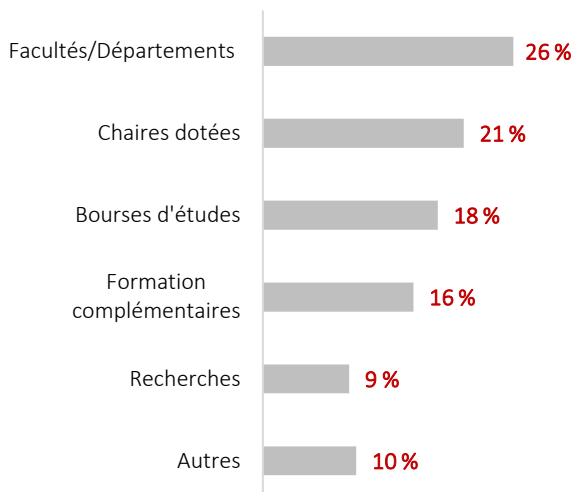
Le FCPM est actuellement le 4<sup>e</sup> plus important fonds de dotation universitaire au Canada

## 33,3 M\$

Nouveaux dons (Exercice 2020)

## 4,0 %

Taux de distribution (Exercice 2020)



Instabilité économique:  
**Pandémie de Covid-19**

Impacts ressentis sur les marchés des actions, des obligations et des matières premières

Pourcentage du FCPM qui est géré par des gestionnaires de placement ayant adopté une politique ESG ou qui sont signataires des UNPRI :

## 93 %

Montant investi dans des fonds excluant les combustibles fossiles : 7,4 M\$

Le portefeuille d'actions du FCPM est moins intensif en carbone que son indice de référence par:

## 19.4 %

## Protection du capital

Rendement 10 ans annualisé et avant frais du FCPM au 30 avril 2020 :

## 7,7 %

Surpassant distributions + frais + inflation par 90 bps

# Aperçu du fonds de dotation

---

## Description du fonds de dotation

Actuellement, selon le rapport de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) de décembre 2019, le fonds de dotation de McGill se classe en quatrième position des plus grands fonds de dotation au Canada. Le Fonds commun de placement de McGill (le FCPM) est géré par le Service des placements de McGill, sous la direction du Comité de placements (le Comité).

L'objectif général du FCPM est de préserver (en dollars réels) le capital tout en respectant les normes sociales et éthiques de l'Université, y compris le maintien d'un portefeuille à faibles émissions de carbone, afin d'obtenir un rendement total (rendement plus appréciation du capital) suffisant pour fournir une source de revenus stable et optimale aux bénéficiaires du fonds de dotation et pour couvrir les frais annuels d'exploitation du FCPM.

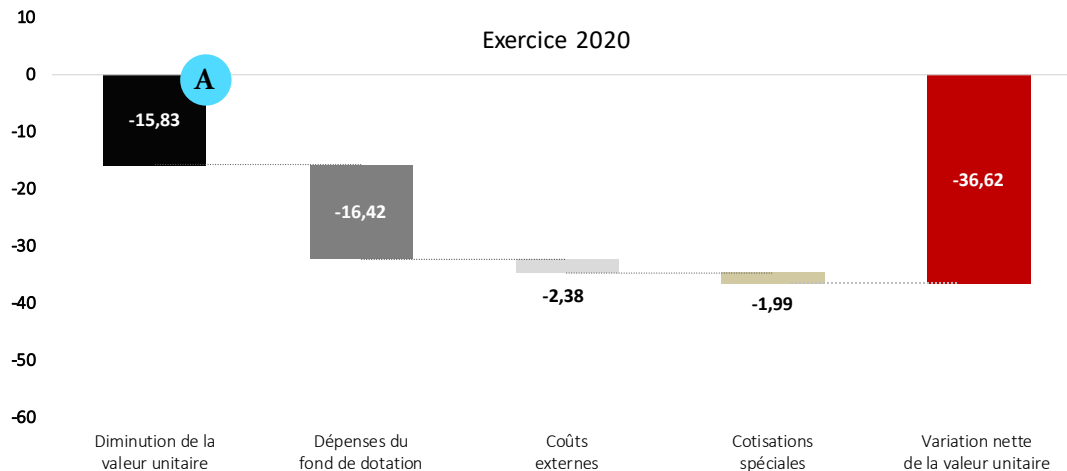
Le FCPM a été créé en 1970. Le regroupement des actifs au sein d'un fonds permet d'obtenir une masse d'actifs suffisante pour construire un portefeuille bien diversifié et pour profiter d'économies d'échelle, ce qui se traduit au fil des ans par des rendements supérieurs, une volatilité réduite et des frais de gestion peu élevés.

Au 30 avril 2020, date de clôture de l'exercice financier de l'Université, la valeur marchande du FCPM était de 1 576,2 millions de dollars et comprenait :

- Des legs et des dons reçus par l'Université, pour la plupart soumis à des restrictions externes, et généralement détenus à perpétuité
- Des actifs d'entités affiliées à l'Université qui ont été transférés au FCPM qui sert d'instrument de placement
- Des actifs désignés par le Conseil des gouverneurs pour constituer une dotation ou être investis

## Valeur unitaire et distributions des revenus

Les valeurs unitaires du FCPM sont calculées chaque trimestre (à la fin des mois de juillet, octobre, janvier et avril) et les revenus sont distribués mensuellement et ajustés trimestriellement pour les ajouts et les retraits de capital. Pour l'exercice clos le 30 avril 2020, la valeur unitaire du FCPM a baissé de 36,62 \$ (de 418,58 \$ à 381,96 \$) comme suit :



- A** La diminution de la valeur unitaire est grandement attribuable aux effets combinés de:
- Une correction sévère du marché des actions pendant T1 2020 causé par la pandémie de Covid-19
  - Une provision additionnelle reliée à la Covid-19 et des dépréciations survenues dans le portefeuille de placements alternatifs

Coûts externes: Frais de gestionnaires externes, frais de fournisseurs de services, coûts indirects et coûts du Service des placements de McGill  
Cotisations spéciales: Collecte de fonds de l'Avancement Universitaire dans le cadre d'une campagne du bicentenaire de McGill

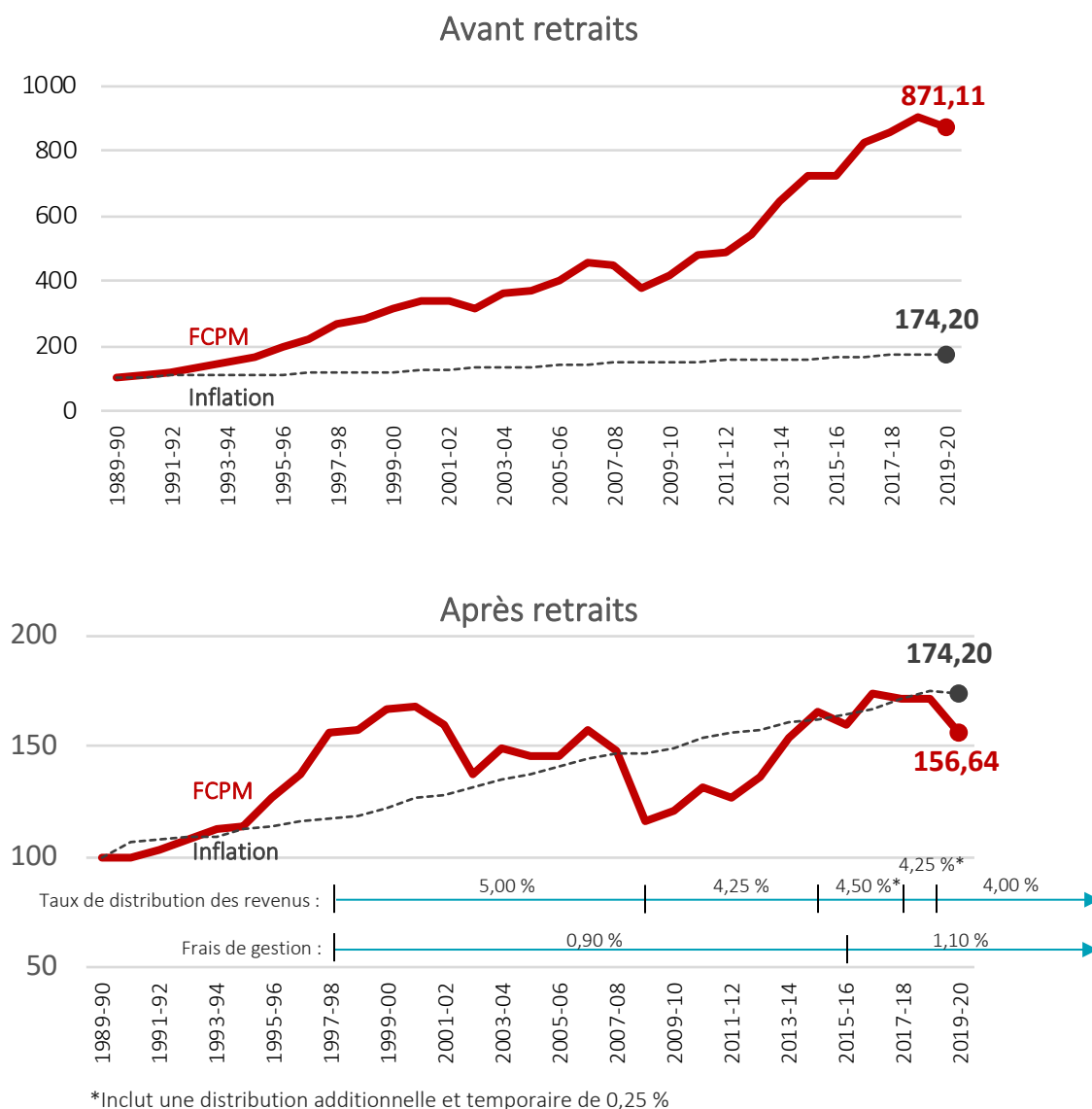
Les tableaux ci-dessous contiennent des renseignements relatifs à la distribution des revenus et des frais de gestion :

	1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020	1 <sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021
<b>Distribution des revenus</b>	4,00 % de la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2016, 30 avril 2017 et 30 avril 2018	4,00 % de la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2017, 30 avril 2018 et 30 avril 2019
<b>Frais de gestion</b>	1,1 % de la valeur marchande au 30 avril 2019	1,1 % de la valeur marchande au 30 avril 2020



Alors que le graphique précédent présente l'augmentation ou la diminution nominale de la valeur unitaire du FCPM, une mesure importante est le changement réel (après inflation) des valeurs unitaires.

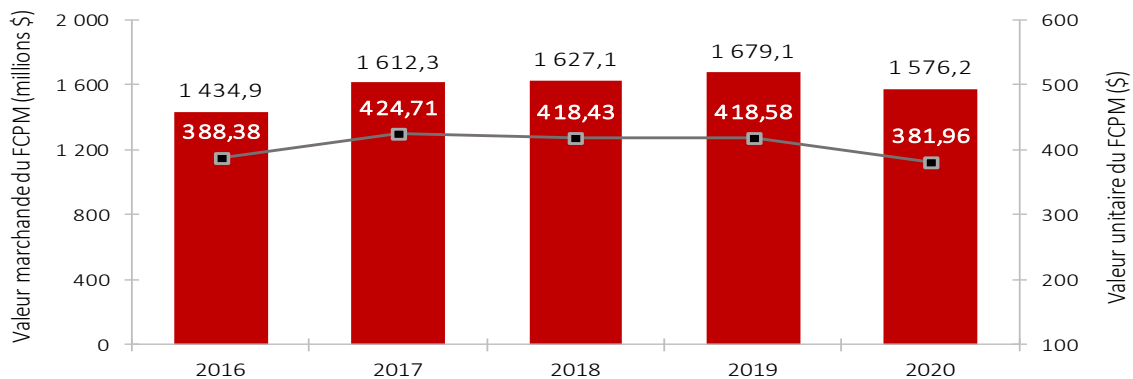
En conséquence, les graphiques suivants illustrent, depuis l'exercice 1990 et en supposant une valeur unitaire hypothétique de 100, l'augmentation cumulative de la valeur unitaire du FCPM, avant et après retraits, par rapport à cette même valeur unitaire cumulée avec le taux d'inflation :



Le graphique ci-dessus montre que l'augmentation cumulative de la valeur unitaire du FCPM après retraits fluctue largement autour de la même valeur unitaire cumulée avec le taux d'inflation.

## Évolution de la valeur marchande et unitaire du FCPM

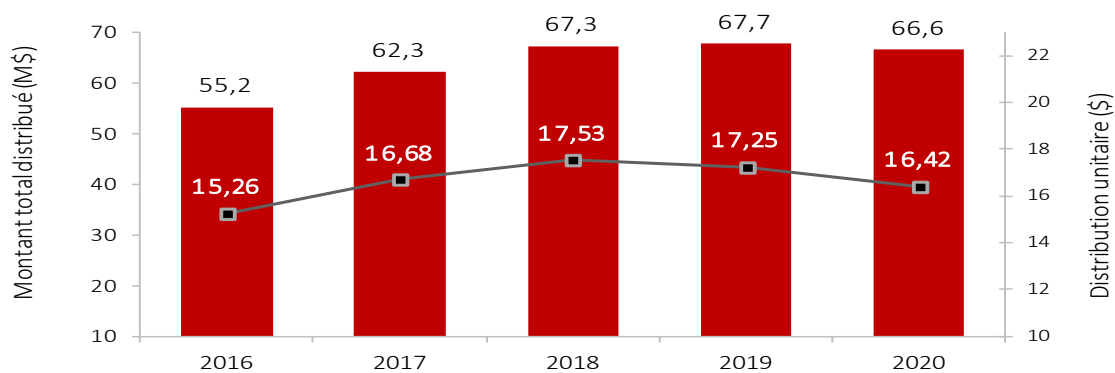
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la valeur marchande et de la valeur unitaire du FCPM pour la période du 30 avril 2015 au 30 avril 2019 :



Depuis l'exercice 2016, la valeur marchande du FCPM a augmenté de 9,8 %.

## Historique de la distribution des revenus

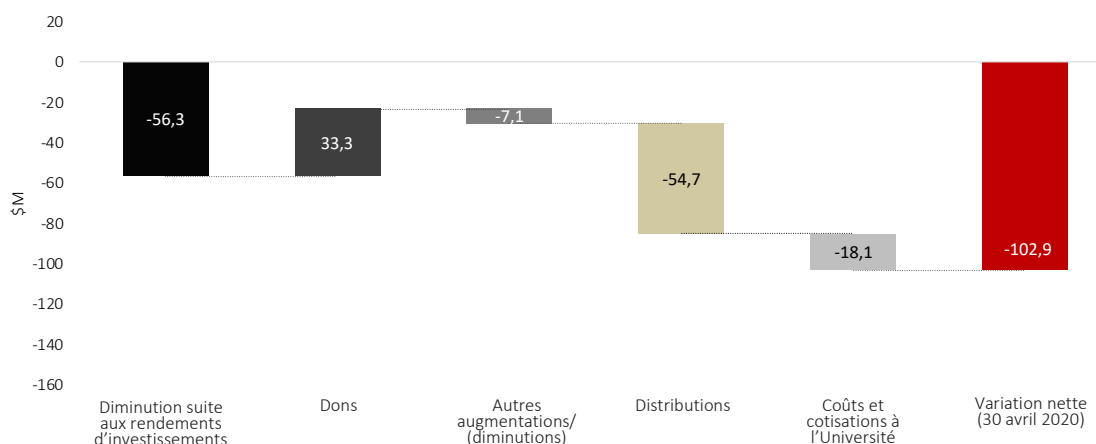
Le graphique ci-dessous illustre l'historique de la distribution des revenus du FCPM pour les exercices clos du 30 avril 2016 au 30 avril 2020 :



Le montant de distribution unitaire aux bénéficiaires du fonds de dotation a diminué de 4,8 % en valeur nominale du 30 avril 2019 au 30 avril 2020. Cependant, depuis 2016, le montant total distribué a augmenté de 20,7 %.

## Changement de la valeur marchande du FCPM

Pour l'exercice clos le 30 avril 2020, la valeur marchande du FCPM, qui a été impacté par la pandémie, a diminué de 102,9 M\$ (passant de 1 679,1 M\$ à 1 576,2M\$) comme suit :



## Résultats financiers du FCPM pour l'exercice 2020

Les résultats financiers comparatifs sont illustrés ci-dessous :

	1 <sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020 <u>en millier de \$</u>	1 <sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019 <u>en millier de \$</u>
<b>Augmentation/(diminution) suite aux rendements d'investissement</b>		
Revenu d'investissement	40 480	43 917
Couverture de devises gain/(perte)	-14 456	-17 882
Gain/(Perte) réalisé	29 971	74 140
Gain/(Perte) non réalisé	-112 343	-12 535
<b>Total</b>	<b>-56 348</b>	<b>87 640</b>
<b>Dons</b>	<b>33 251</b>	<b>42 914</b>
<b>Autres augmentations/(diminutions)</b>	<b>-7 120</b>	<b>-3 238</b>
<b>Distributions</b>		
Montant total distribué	-66 585	-67 721
Recapitalisation des montants distribués	11 881	10 025
<b>Total</b>	<b>-54 704</b>	<b>-57 696</b>
<b>Coûts et cotisations à l'Université</b>		
Dépenses du Service des placements	- 997	- 939
Frais de gestionnaires externes	-3 664	-4 577
Frais de fournisseurs de services	- 176	- 165
Coûts indirects	-3 600	-3 600
Transfert à un fonds à l'interne	-1 402	- 870
Cotisation à l'Avancement Universitaire	-8 221	-7 467
<b>Total</b>	<b>-18 060</b>	<b>-17 618</b>

La pandémie de Covid-19 a impacté négativement le dernier trimestre de l'exercice financier 2020 et a effacé tous les gains d'investissement générés au cours des 9 premiers mois. Par conséquent, la perte des investissements s'est établie à -56,3 M\$ pour l'année se terminant le 30 avril 2020.

Les dons ont totalisé 33,3 M\$, et ce, malgré une diminution qui est survenue au cours du dernier trimestre de l'exercice 2020. De son côté, le montant total distribué s'est élevé à 66,6 M\$.

Les dépenses du Service des placements en 2019-2020 sont restées constantes à 1,0 M\$ tandis que les frais de gestionnaires externes et des fournisseurs de services ont été légèrement réduits. Un montant annuel fixe de 3,6 M\$ a été retiré afin de payer les coûts indirects de l'Université et un montant de 1,4 M\$ a été transféré à un fonds interne à usage restreint.

En 2019-2020, 8,2 M\$ a été cotisé au fonds de l'Avancement Universitaire dans le cadre d'une campagne du bicentenaire de l'Université McGill.

## Estimation des retraits du FCPM pour l'exercice 2021

Les estimations 2020-2021 sont présentées ci-dessous et supposent un nombre total de 4,2 M d'unités (utilisant un taux de croissance d'environ 2 %) :

	1 <sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021	
	Estimation	
	Total en millier de \$	Par unité \$
Montant total distribué	70 100	16,82
Dépenses du Service des placements	1 100	0,26
Frais de gestionnaires externes et de fournisseurs de services	4 600	1,10
Coûts indirects	3 600	0,86
Cotisation à l'Avancement Universitaire	7 800	1,87
<b>Montant estimatif des retraits</b>	<b>87 200</b>	<b>20,91</b>

Le montant distribué en 2020-2021 est basé sur un taux de 4,00 %. En assumant 4,2 M d'unités, le montant total distribué est estimé à 70,1 M\$. Les frais des gestionnaires et des fournisseurs de services varient normalement de façon proportionnelle à la valeur marchande du portefeuille et à la répartition des fonds entre les gestionnaires qui ont des frais différents. Le total des frais et cotisations à McGill, excluant le montant total distribué, est quant à lui estimé à 17,1 M\$.

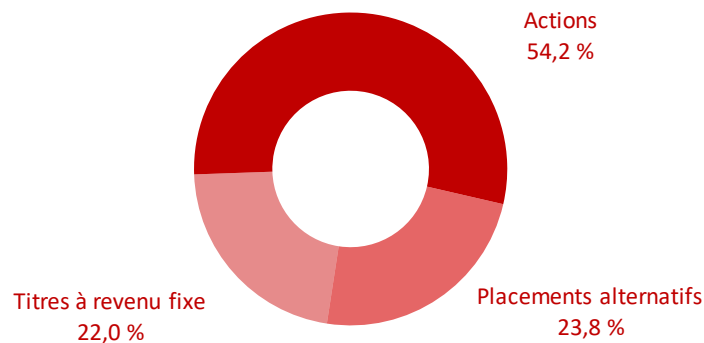
# Allocation d'actifs

## Allocation d'actifs du FCPM au 30 avril 2020

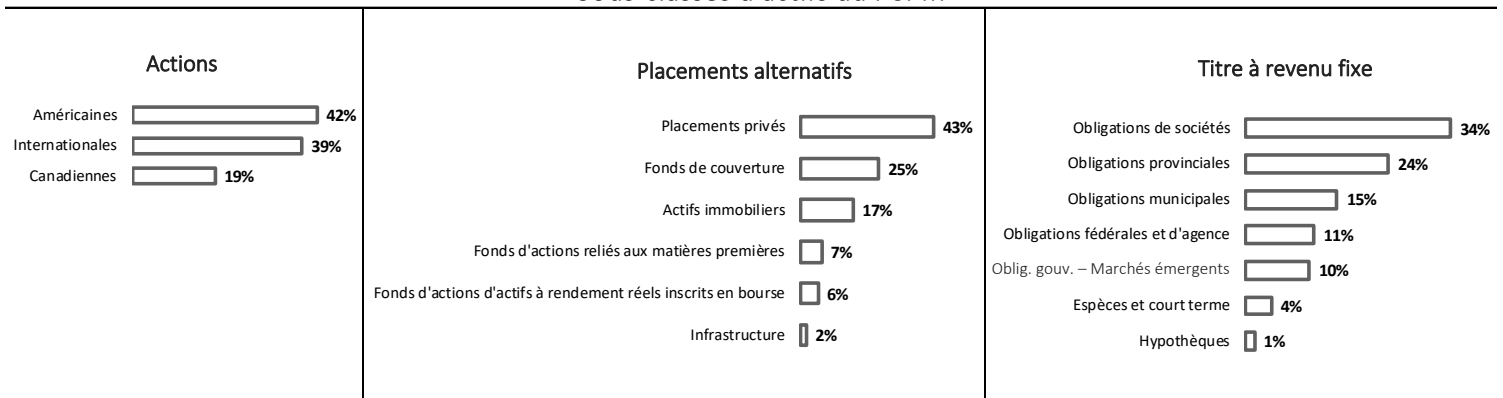
Au 30 avril 2020, environ 95 % des actifs du FCPM étaient gérés par des gestionnaires de placements externes. Les actifs gérés à l'interne se composent essentiellement d'allocations en fonds négociés en bourse, d'une couverture de devises étrangères et de dépôts bancaires.

La valeur marchande du FCPM, au 30 avril 2020, était de 1 576,2 M\$. Les actifs étaient investis dans une grande variété de classes et sous-classes d'actifs. L'allocation est illustrée ci-dessous :

### Classes d'actifs du FCPM



### Sous-classes d'actifs du FCPM



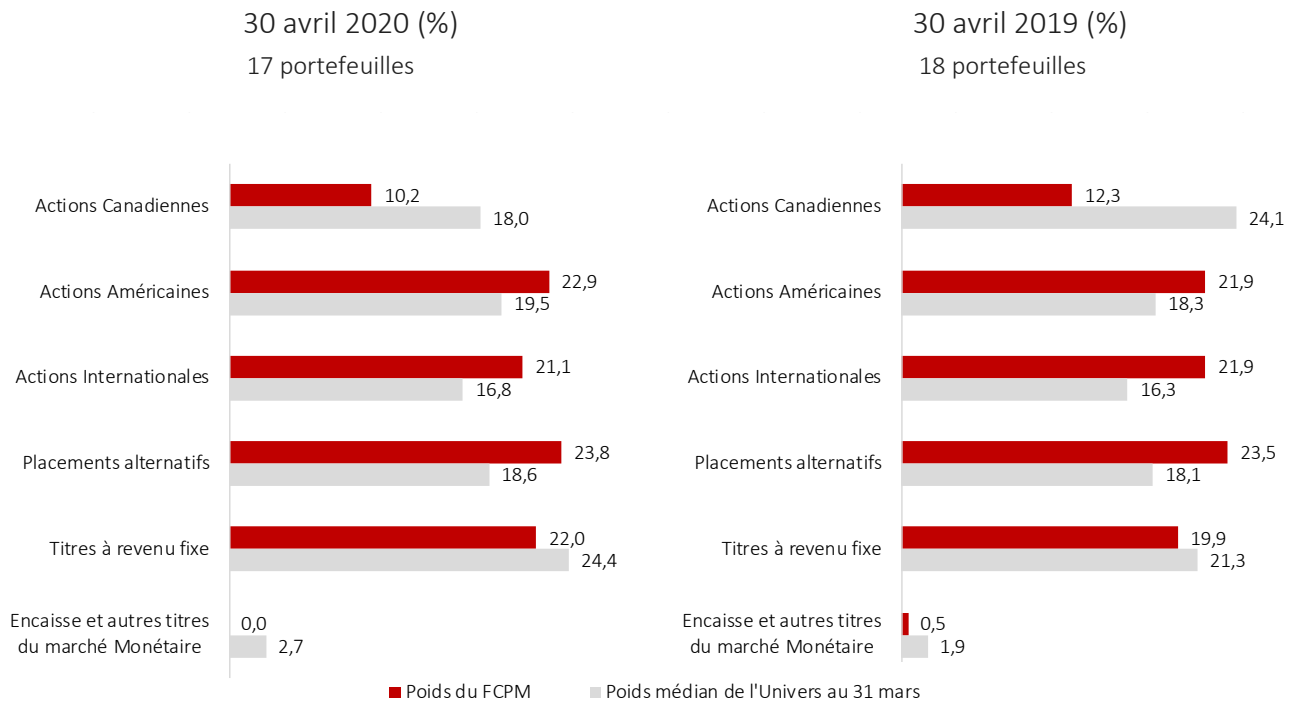
## Évolution de la valeur des actifs du FCPM – 30 avril 2019 au 30 avril 2020

Classe d'actif	Gestionnaire	30 avril 2020		30 avril 2019	
		Valeur marchande (M\$)	% du fonds total	Valeur marchande (M\$)	% du fonds total
<b>Actions :</b>					
Actions Canadiennes	Fidelity	126,8	8,0 %	164,8	9,8 %
	Van Berkom	31,8	2,0 %	38,6	2,3 %
	iShares (XIU)	2,7	0,2 %	3,0	0,2 %
		<b>161,3</b>	<b>10,2 %</b>	<b>206,4</b>	<b>12,3 %</b>
Actions Américaines	Stratégie de superposition sur le S&P 500	168,0	10,7 %	156,0	9,3 %
	SSGA	97,3	6,2 %	76,1	4,5 %
	LSV	50,6	3,2 %	74,7	4,4 %
	Van Berkom	45,6	2,9 %	60,5	3,6 %
		<b>361,5</b>	<b>22,9 %</b>	<b>367,3</b>	<b>21,9 %</b>
Actions Internationales	William Blair	97,0	6,2 %	96,5	5,7 %
	Comgest	95,2	6,0 %	106,3	6,3 %
	MSCI EAEO ETF (Transition)	74,1	4,7 %	-	-
	RBC GAM	56,5	3,6 %	74,1	4,4 %
	Hexavest-FFF	5,3	0,3 %	5,5	0,3 %
	Desautels-FFF*	2,1	0,1 %	1,0	0,1 %
	Desautels*	1,9	0,1 %	1,0	0,1 %
	Hexavest	0,0	0,0 %	83,5	5,0 %
		<b>332,1</b>	<b>21,1 %</b>	<b>367,9</b>	<b>21,9 %</b>
	<b>Total des actions :</b>	<b>854,9</b>	<b>54,2 %</b>	<b>941,6</b>	<b>56,1 %</b>
<b>Placements alternatifs :</b>					
Placements privés	Divers fonds	162,4	10,3 %	138,1	8,2 %
Fonds de couverture	Divers fonds	95,4	6,1 %	115,7	6,9 %
Actifs immobilier	Divers fonds	63,7	4,0 %	76,3	4,5 %
Fonds d'actions reliés aux matières premières	Divers fonds	25,9	1,6 %	30,7	1,8 %
Fonds d'actions d'actifs à rendement réels inscrits en bourse	Brookfield	21,3	1,4 %	34,6	2,1 %
Infrastructure	Divers fonds	7,1	0,4 %	0,0	0,0 %
		<b>375,8</b>	<b>23,8 %</b>	<b>395,4</b>	<b>23,5 %</b>
<b>Titres à revenu fixe :</b>					
Obligations	RBC GAM	118,1	7,5 %	113,1	6,7 %
	Fiera	104,2	6,6 %	94,7	5,6 %
	Colchester	61,8	3,9 %	66,8	4,0 %
	Canso	55,9	3,5 %	52,3	3,1 %
	Neuberger Berman	6,1	0,4 %	6,2	0,4 %
	Desautels*	1,4	0,1 %	0,3	0,0 %
		<b>347,5</b>	<b>22,0 %</b>	<b>333,4</b>	<b>19,9 %</b>
<b>Total de l'encaisse et autres titres du marché monétaire :</b>		<b>- 2,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>8,7</b>	<b>0,5 %</b>
<b>Total du FCPM :</b>		<b>1 576,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 679,1</b>	<b>100,0 %</b>

\* Géré par les étudiants de la Faculté de gestion Desautels de McGill

## Allocation d'actifs du FCPM par rapport à l'Univers de BNY Mellon

Ci-dessous, l'allocation d'actifs du FCPM est comparée à l'Univers de BNY Mellon intitulé *BNY Mellon Canadian Foundations & Endowments Universe* (poids médian).



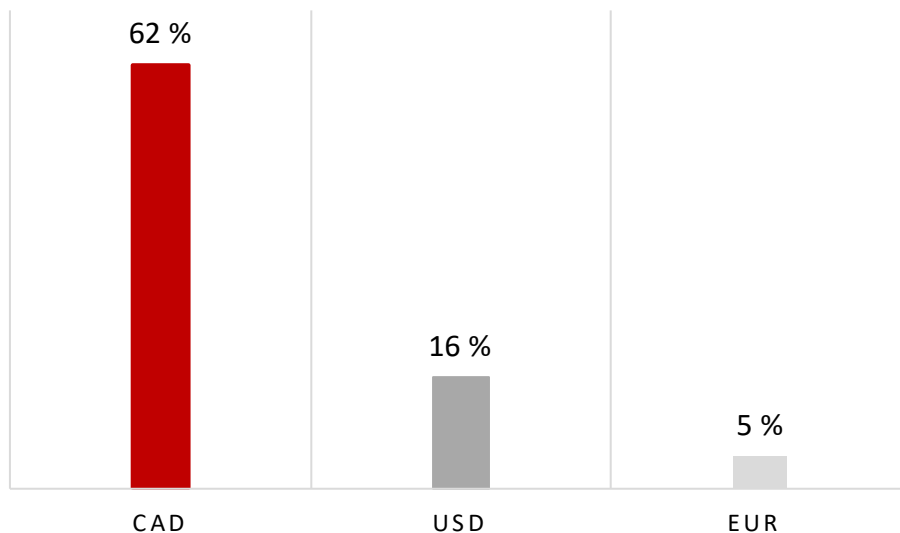
## Exposition aux devises

Étant donné que les passifs du FCPM sont en dollars canadiens (CAD) et que le portefeuille du FCPM, par ses investissements dans les actions américaines, les investissements privés américains et les fonds de couverture libellés en devise américaine (USD), est fortement exposé au dollar américain, il convient de minimiser l'impact généré par la volatilité de cette devise étrangère sur la valeur du FCPM.

Cette variabilité du USD (par rapport au CAD) est partiellement mitigée, grâce à l'utilisation de produits dérivés sur les devises, en utilisant des bandes transactionnelles où le ratio de couverture augmente avec l'appréciation du USD.

Cela a été particulièrement utile lorsque les marchés des devises ont connu une volatilité importante lors de l'appréciation rapide et de courte durée du USD provoquée par la pandémie de Covid-19.

Le graphique ci-dessous illustre l'exposition, après couverture, du FCPM face à ces trois principales devises au 30 avril 2020 :





# Performance

## Performance du FCPM

La performance 1 an du FCPM a été impactée négativement par ses portefeuilles d'actions et de placements alternatifs. Le tableau ci-dessous présente la performance du FCPM ainsi que celle de ses classes d'actifs au 30 avril 2020 :

	Rendements annualisés (%)			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>FCPM</b>	<b>-2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>4,4</b>	<b>7,7</b>
Objectif de rendement absolu : 5,10 % + IPC	4,9	6,6	6,7	6,8
Indice de référence composé <sup>1</sup>	0,6	5,0	6,0	8,2
<b>Actions:</b>				
Actions Canadiennes	-6,2	1,5	3,4	7,2
Indice: Composé S&P/TSX	-7,9	1,3	2,5	5,0
Actions Américaines (couvert)	-6,1	4,3	7,7	12,2
Indice: S&P 500 (couvert) <sup>2</sup>	-2,5	7,2	9,3	13,3
Actions Internationales	-8,1	-0,1	2,8	6,5
Indice: 50 % MSCI EAEO + 50 % MSCI Marchés émergents	-8,3	1,0	3,2	6,3
<b>Placements alternatifs<sup>3</sup>:</b>	<b>-3,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>3,0</b>	<b>6,6</b>
Indice <sup>4</sup>	5,7	7,0	7,8	-
<b>Titres à revenu fixe:</b>				
Obligations	7,0	3,7	4,1	5,1
Indice: FTSE Canada obligataire universel	8,5	4,5	3,7	4,7
<b>Encaisse et autres titres du marché monétaire*:</b>				
Indice: FTSE Canada bons du Trésor 91 jours	1,8	1,4	1,0	1,0

→ Rendements 1, 3 et 5 ans ont été grandement impactés par 2 investissements de fonds privés effectués il y a plus de 10 ans

Notes: La performance est présentée avant frais, sauf pour les placements alternatifs, qui sont présentés après frais

Différents indices de références ont été utilisés pour les périodes d'un, trois, cinq et dix ans, le cas échéant

\*Rendements fortement impactés par l'appréciation/dépréciation de devises par rapport au dollar canadien

1) 10 % indice composé S&P/TSX + 14 % indice S&P 500 (50 % USD couvert) + 6 % indice Russell 2000 (50 % USD couvert) + 10 % MSCI EAEO + 10 % MSCI Marchés émergents + 5 % [bons du Trésor américain (50 % USD couvert) + 5 %] + 10 % [(MSCI Monde + 2 %) (50 %) + (bons du Trésor américain (50 % USD couvert) + 5 %) (50 %)] + 15 % [5.15 % + IPC] + 18 % FTSE Canada obligataire universel + 2 % FTSE Canada bons du Trésor 91 jours

2) 70 % indice S&P 500 (50 % USD couvert) + 30 % indice Russell 2000 (50 % USD couvert)

3) Comprends les fonds de couverture, les placements privés, les actifs immobiliers, les fonds d'action inscrits en bourse et ceux reliés aux matières premières et les infrastructures

4) Combinaison d'indices de référence de placements alternatifs

## Services de mesure des rendements

Le fournisseur de services de mesure de la performance du fonds de dotation de McGill est *BNY Mellon Global Risk Solutions*.

La performance est indiquée sur la base de rendements totaux bruts (à l'exception du rendement des placements alternatifs qui est présenté net de frais), en dollar canadien, en incluant l'appréciation du capital (réalisés et non réalisés) et les revenus perçus et accumulés.

La performance à long terme du FCPM est évaluée vis-à-vis un indice de rendement absolu basé sur l'objectif de préservation du capital du fonds de dotation en valeur réelle après distributions et frais. De plus, le rendement des gestionnaires de placement est évalué vis-à-vis leur capacité à atteindre un rendement cible prédéterminé lié à un indice ou un composite d'indices représentatifs du mandat lui ayant été attribué.

# Administration

---

## Gouvernance et gestion des placements

Le Comité de placement est un comité du Conseil des gouverneurs (le Conseil) qui supervise les placements du FCPM et qui, au 30 avril 2020, était composé des 10 membres suivants :

- Joel Raby, président (Montréal)
- Sam Minzberg, vice-président (Montréal)
- Ram Panda, président du Conseil, membre d’office (Montréal)
- Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière, membre d’office (Montréal)
- Sam Altman (Montréal)
- Warren Smith (Montréal)
- Anik Lanthier (Montréal)
- Robert Rabinovitch (Montréal) – succédé par Lester Fernandes (1<sup>er</sup> juillet 2020)
- Gerald Sheff (Toronto)
- Marc Trottier (Montréal)

Les membres sont désignés en fonction de leurs connaissances spécialisées et leur intérêt en matière de placements, d’affaires et d’économie. Marc Weinstein (Montréal), vice-principal (Avancement Universitaire) siège à titre de conseiller spécial et Yves Beauchamp, vice-principal (Administration et Finance) siège à titre de commissaire principal. Sophie Leblanc, chef des placements et trésorière œuvre en tant que personne-ressource.

En vertu de son mandat et à la politique nommée *Policy on the Approval of Contracts and Designation of Signing Authority*, le Comité est chargé de superviser la gestion des placements de l’Université conformément à l’Énoncé de la politique de placement (*Statement of Investment Policy*). Il a notamment pour fonctions :

- De fournir des avis au Conseil quant à l’établissement de politiques liées aux placements et de soumettre à cet égard des recommandations pour l’approbation du Conseil
- De réviser annuellement l’Énoncé de la politique de placement et de présenter au Conseil des recommandations quant aux modifications proposées
- De recommander au Conseil des lignes directrices concernant le taux de distribution annuel du fonds de dotation de McGill
- D’étudier et d’approuver la nomination et la terminaison des gestionnaires de placements, des fournisseurs de services et des mandats d’investissements et d’évaluer la performance de chaque stratégie d’investissement
- De s’assurer que l’Énoncé de la politique de placement soit respecté

En juin 2014, un sous-comité du Comité de placements a été constitué afin d'agir sur des questions d'investissements pouvant survenir entre les réunions régulières du Comité. Le sous-comité est composé du président du Comité, de deux membres du Comité et est soutenu par le commissaire principal et la chef des placements et trésorière (personne-ressource). Pour l'exercice 2020, il y a eu 2 réunions du sous-comité.

Les membres du Comité se sont réunis quatre fois, ont tenu une réunion spéciale sur la réduction des émissions de carbone du fonds de dotation et une réunion conjointe avec le Comité consultatif chargé des questions de responsabilité sociale (CCQRS) au cours de l'exercice clos le 30 avril 2020. Le quorum a été atteint pour chacune de ces réunions.

En septembre 2019, le Comité a examiné l'Énoncé de la politique de placement et y a recommandé des modifications aux répartitions minimales, cibles, et maximales des actions. De plus, le Comité a recommandé la modification de certains indices de référence. Les recommandations du Comité ont toutes été approuvées par le Conseil. De plus, en juin 2020, l'Énoncé de la politique de placement a été modifié pour inclure les recommandations du CCQRS qui avaient été précédemment approuvées par le Conseil en avril 2020. Le Comité travaillera à la réduction des émissions de carbone du fonds de dotation et à l'augmentation de ses investissements à retombées environnementales positives dans le cadre de ses activités d'investissement socialement responsable.

Un rapport a été présenté au Comité sur le statut des gestionnaires de placement du FCPM quant à savoir si ceux-ci possèdent une politique ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et s'ils étaient signataires des *Principles for Responsible Investment* de l'ONU (UNPRI). Il a été noté qu'au 31 décembre 2019, le pourcentage des actifs du FCPM gérés par ce type de gestionnaire de placement était de 93 %.

La recommandation pour maintenir le taux de distribution des revenus à 4,00 % pour l'exercice 2021 et l'appliquer à la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2019, 30 avril 2018 et 30 avril 2017 a été approuvée par le Conseil. De plus, depuis l'exercice 2017, le Comité a approuvé des frais de gestion de 1,10 % de la valeur marchande du FCPM dans le but d'élargir les activités de financement de l'Avancement Universitaire dans le cadre de la collecte de fonds du bicentenaire de McGill.

L'exercice 2020 sera marqué comme le début de la grande initiative de l'université McGill dans la réduction des émissions de carbone de son portefeuille d'action au sein de son fonds de dotation.

## **Décisions à l'égard des investissements**

Au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2020, un certain nombre de décisions d'investissement ont été effectuées sous la direction du Comité. En voici une liste non exhaustive :

- Investissement dans un fonds de placement privé axé sur l'achat d'entreprises au sein de l'écosystème des actifs réels
- Investissement dans un fonds immobilier de propriétés résidentielles multifamiliales au Canada
- Investissement dans un fonds immobilier axé sur le développement de propriétés résidentielles multifamiliales, de logements pour personnes âgées et de logements pour étudiants au Canada
- Investissement dans un fonds de dettes privées spécialisé dans les prêts sans levier adossés à des actifs auprès de petites entreprises
- Investissement dans un fonds d'infrastructure à valeur ajoutée nord-américain
- Investissement dans un fonds de développement immobilier canadien

Préparé par : Service des placements de l'Université McGill